



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

**CONF/SC(2017)SYN1**

## **Carnet de bord de la réunion de la Commission permanente du jeudi 26 janvier 2017**

Présents : Anna Rurka, Michel Aguilar, Jean-Michel Caudron, Anne-Marie Chavanon, Antonina Dashkina, Karl Donert, Simon Matthijssen, Oren Gostiaux, Salomon Levy, Anne Nègre, Maritchu Rall, Iamvi Totsi, Cyril Ritchie, Thierry Mathieu, Sabine Rohmann, Didier Schretter, Anne Kraus

Excusés :

Roseline Moreau, Laura Frati-Gucci, Jessica Chamba, Jean-Marie Heydt

**1. Ouverture de la réunion :** Anna Rurka, Présidente de la Conférence

Dans le contexte du débat relatif à la corruption présumée au sein de l'APCE qui a lieu pendant la session d'hiver, la Présidente et la Vice présidente de la Conférence des OING ont rencontré le Président de l'APCE. Cette rencontre a été précédée [par la lettre](#) de la Présidente adressée au Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

**2. Adoption de l'ordre du jour et choix du rapporteur**

- Poursuite de l'ordre du jour de la Commission permanente du 24 janvier 2017, puis traitement de l'ordre du jour de celle-ci. Les deux ordres du jour ont été adoptés lors de la Commission permanente du 24 janvier 2017
- Rapporteur : Jean-Michel Caudron

**3. Contribution de la Conférence des OING aux lignes directrices pour la participation civile aux décisions politiques**

Suite au changement de la logique d'élaboration du projet de ces lignes par le Comité européen sur la Démocratie et la Gouvernance (CDDG), la Commission permanente reste vigilante quant aux formulations du texte final. A la question discutée à savoir s'il s'agit de faire une différence entre les ONG « qui soutiennent les partis politiques » et « les ONG qui agissent dans le cadre des politiques publiques », il a été conclu que les documents auxquels il faut se référer est : la [Recommandation 2007\(14\) du Comité des Ministres](#) du Conseil de l'Europe et l'étude des [régulations des activités politiques réalisées](#) (n'existe qu'en anglais et en russe) par le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG de la Conférence des OING.

**4. Contribution de la Conférence des OING au rapport d'activités et au mécanisme de protection des défenseurs des droits de l'homme du Conseil de l'Europe**

Pour la première fois depuis de nombreuses années, il a été proposé à la Conférence des OING d'avoir son propre chapitre dans le rapport d'activité du Conseil de l'Europe. Un texte de 500 mots est finalisé par le Secrétariat.

Le mécanisme de protection des défenseurs des droits de l'homme, en cours d'élaboration sous la responsabilité du Secrétaire Général, va prévoir que la/le Président(e) de la Conférence des OING aura la capacité d'envoyer des alertes et de saisir le mécanisme, aussi lorsque ces personnes se trouveront en danger à cause de leur participation aux activités de la Conférence des OING.

## 5. **Evolution de la collaboration entre la Conférence des OING et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)**

La réunion entre la Présidente de la Conférence et le directeur de la FRA a permis d'entériner un partenariat déjà engagé. Cette collaboration portera prioritairement sur le rétrécissement de l'espace civique des ONG mais pourra également s'étendre aux autres sujets. Il est actuellement proposé que le/la Président/e de la Conférence des OING siège en tant qu'observateur au sein de la plateforme de la société civile mise en place par la FRA et qu'un/e représentant/e de la FRA participe à une partie des réunions du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG de la Conférence des OING.

## 6. **Budget 2017**

### 6.1 *OING Service*

Maritchu Rall, Présidente [d'OING-Service](#) présente le budget de l'association et les grandes lignes de dépenses

### 6.2 *Division de la société civile*

Mary Ann Hennessey, chef de la Division de la société civile du Conseil de l'Europe, présente le budget ordinaire 2017, notamment l'article budgétaire qui est disponible pour accompagner l'activité de la Conférence des OING, réparti entre les différents postes budgétaires (1) réunions et fonctionnement de ses instances statutaires, 2) activités administratives liées à la représentation, 3) soutien aux ONG dans les pays membres, 4) activités promotionnelles, d'information et événements publiques organisés par la Conférence des OING ou soutenus par elle.

Pour elle, ce budget est bas, mais la Conférence sait produire des résultats importants.

Lors de l'échange de vues entre la Présidente de la Conférence et le Comité des Ministres, certains Etats membres ont proposé la voie des contributions volontaires pour financer des actions de la Conférence des OING. Cette piste reste à évaluer. Compte tenu du fait que le budget de la Conférence des OING risque de ne pas augmenter en 2018 et 2019, si la Conférence souhaite développer ses activités, elle devra aller chercher d'autres sources de financement sur la base de projets spécifiques, entre autres par le biais de contributions volontaires d'Etats. Le Secrétariat va explorer la faisabilité et la procédure qui permettrait de formuler de telles demandes.

Entre autres, ces contributions volontaires pourraient soutenir le projet de la Conférence de création d'une plateforme proactive et pluridimensionnelle autour du dialogue civique entre les ONG et les autorités publiques.

## 7. **Proposition d'événements en 2017**

### 7.1 *40<sup>ème</sup> anniversaire de la Conférence des OING*

Un groupe composé d'Oren Gostiaux, Iamvi Totsi, Karl Donert et coordonné par Antonina Dashkina, prépare un projet pour célébrer l'action de la Conférence menée depuis 40 ans au sein du Conseil de l'Europe, en l'inscrivant dans une dimension plus large relative à l'importance des ONG au sein des Etats membres.

7.2 *Café du vivre ensemble sur le thème « Pourquoi avons-nous besoin des ONG ? » (juin 2017)*

Le projet spécifique du café du vivre ensemble sera intégré à l'organisation du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Conférence.

7.3 *Débat sur la peine de mort et la torture (10 octobre 2017)*

Le projet d'un événement porté par Michel Aguilar, Jean-Bernard Marie et Gabriel Nissim, en collaboration avec la FIACAT, aura lieu le 10 Octobre, lors de la journée internationale contre la peine de mort.

7.4 *Événement pour marquer la Journée mondiale du refus de la misère (17 octobre)*

Projet en cours

7.5 *Conférence sur « L'accueil des réfugiés et des migrants dans les sociétés européennes – défis, enjeux et solutions » (1<sup>er</sup> juin 2017)*

En partenariat avec l'Euro-Institut de Kehl (Allemagne) et l'OING Europa. Point non traité

7.6 *Séminaire sur l'accès aux droits (décembre 2017)*

En partenariat avec Mouvement international ATD Quart Monde dans le cadre du 30<sup>ème</sup> anniversaire du rapport Wresinski (décembre 2017). Point non traité.

7.7 *Débat sur le populisme*

Point non traité.

## 8. Textes à adopter

8.1 *Situation des ONG basées en Turquie – Projet de résolution de la Conférence des OING sur la protection de la liberté d'expression et d'association en Turquie, suite à la tentative du coup d'état du 15 juillet 2016*

Anna Rurka et Cyril Ritchie, Président du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, présentent le texte. Validation pour sa présentation et proposition d'adoption en plénière moyennant quelques ajustements.

8.2 *Feuille de route sur la migration*

Jean-Michel Caudron présente le texte. Validation pour présentation et proposition d'adoption en plénière.

8.3 *Recommandation sur les droits de l'homme et entreprises*

Michel Aguilar explique la nécessité de reporter la présentation de ce texte pour adoption. Report validé.

8.4 *Recommandation sur la nécessité de normes protégeant la confidentialité entre les avocats et leurs clients*

Michel Aguilar présente le texte. Validation pour présentation et proposition d'adoption en plénière.

## 9. Travail en cours mené par le Comité ad hoc sur la représentativité au sein de la Conférence des OING :

Anne Kraus propose à la Commission permanente de valider le calendrier de travail du Comité ad hoc. La Commission permanente valide le calendrier de travail du Comité ad hoc :

- Réunion de la Commission permanente le 24 avril 2017 - Identification des « problèmes majeurs », modalités de coopération avec le secrétariat et cadre de référence

- Réunion de la Commission permanente en juin 2017 - présentation des résultats et proposition d'une feuille de route comprenant des changements immédiats et des changements progressifs
- Janvier 2018 : début de la mise en œuvre à inclure dans le Plan d'Action 2018-2021

Un point plus substantiel sera traité à la réunion de la Commission permanente en avril.

#### 10. **Contribution de la Conférence des OING au prochain Forum mondial de la démocratie**

Point non traité.

#### 11. **Participation des ONG au processus décisionnel**

Visites exploratoires de la Présidente dans les Etats membres (dates à confirmer) : Turquie du 13 au 17 mars, Irlande du 10 au 12 avril, Chypre du 16 au 19 mai (à l'occasion de la Session du Comité des Ministres), Estonie du 25 au 27 septembre, Serbie du 13 au 15 novembre.

#### 12. **Activités du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG**

Point non traité

#### 13. **Autres questions**

La proposition de l'Experte égalité entre les femmes et les hommes d'organiser un *side event* relatif aux droits de femmes est acceptée. Il devra porter sur la mobilisation actuelle des femmes (Etats-Unis, Pologne, Turquie...) à travers les mouvements internationaux de solidarité qui ont été créés récemment et qui sont en train de se développer.

#### 14. **Prochaine dates**

- Réunion de la Commission permanente le 24 avril 2017 à Strasbourg.
- Séminaire de la Commission permanente le 8 octobre 2017 (dimanche journée) au Centre de Jeunesse à Strasbourg
- Réunion de la Commission permanente le 9 octobre à l'Agora à Strasbourg